

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi trois mars deux mille vingt-cinq à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
 M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
 M. Sylvain Bourque, conseiller
 Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
 M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est absent : M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025;
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 février 2025;
5. Comptes/finances pour approbation;
6. Correspondance;
7. Adoption du règlement 346-2025 Règlement numéro 346-2025 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure dans le secteur du havre de pêche du ruisseau Leblanc;
8. Avis de motion projet de règlement P-345-2025;
9. Surpresseur sur la route des Érables – acceptation provisoire et autorisation de paiement de la demande de paiement no.6;
10. Financement pour la rue des Pommiers – autorisation de rembourser le solde résiduel de l'emprunt;
11. Avis de motion projet de règlement 344-2025;
12. Dépôt du projet de règlement 344-2025 – assainissement des eaux – plans et devis et surveillance des travaux;
13. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif en urbanisme du 25 février 2025;
14. Appui à une demande à la CPTAQ – lot 5 383 116;
15. Décision à une demande de dérogation mineure – 54 route des Érables;
16. Poste temporaire d'inspecteur municipal adjoint – fin de contrat;
17. OMH de Caplan – approbation du budget révisé 2025;
18. Fêtes de commémoration du 150^{ième} anniversaire de Caplan – autorisation de créer une petite caisse;
19. Autre(s) sujet(s) :
 - 19.1 Appui au projet « congrès mondial acadien 2029 Baie des Chaleurs »;
 - 19.2 Poste de contremaître-opérateur – autorisation d'embauche;
 - 19.3 Club de soccer Adrénaline – confirmation d'une aide financière;
20. Suivi des dossiers des élus;
21. Période de questions;
22. Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 025-03-055

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Bertrand Molloy propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 19, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-03-056

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-03-057

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 FÉVRIER 2025

Il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 février 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-03-058

5. COMPTES / FINANCES POUR APPROBATION

Unanimité. Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de 28 février 2025 soient acceptés pour un montant global de 292 095.58\$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté

6. CORRESPONDANCE

6.1. Communication de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

RÉSOLUTION 025-03-059

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 346-2025 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE BONAVENTURE DANS LE SECTEUR DU HAVRE DE PÊCHE DU RUISSEAU LEBLANC

Résolution concernant l'adoption du règlement numéro 346 -2025 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure dans le secteur du havre de pêche du Ruisseau-Leblanc.

Il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier, appuyé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à la majorité absolue des membres du conseil d'adopter le règlement numéro 346-2025 décrétant l'annexion d'une

deuxième partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure dans le secteur du havre de pêche du Ruisseau-Leblanc.

ADOPTÉE par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du conseil à la séance du 3 mars 20

8. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT P-345-2025

M. le conseiller Sylvain Bourque donne avis de motion qu'à une séance subséquente il y aura la présentation d'un règlement ayant principalement pour objet de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau des immeubles non résidentiels sur le territoire de la municipalité de Caplan, il dépose en même temps le projet de règlement numéro P-345-2025 à cet effet.

RÉSOLUTION 025-03-060

9. SURPRESSEUR SUR LA ROUTE DES ÉRABLES – ACCEPTATION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NO.6

CONSIDÉRANT la résolution 024-01-021 confirmant le mandat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation du surpresseur sur la route des Érables;

CONSIDÉRANT la demande de paiement No.6 déposée par l'entrepreneur et la recommandation de paiement de Tetrtech QI pour la somme de 31 344.20\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de Tetrtech QI de procéder à l'acceptation de la réception provisoire des travaux;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la demande de paiement No.6 pour la somme de 31.344.20\$ excluant les taxes applicables pour les travaux d'implantation d'un surpresseur sur la route des Érables.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer la réception provisoire des travaux.

QUE cet investissement soit financé par le projet d'implantation d'un surpresseur sur la route des Érables

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-061

10. FINANCEMENT POUR LA RUE DES POMMIERS – AUTORISATION DE REMBOURSER LE SOLDE RÉSIDUEL DE L'EMPRUNT

CONSIDÉRANT le refinancement du solde de règlement d'emprunt au montant de 70 400\$ prévu le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'un excédent affecté avait été créé avec les revenus de la vente des terrains de la rue des Pommiers;

CONSIDÉRANT QUE le solde de cette affectation permet de couvrir le remboursement le remboursement du solde résiduel de l'emprunt de 70 400\$;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement du solde résiduel de l'emprunt de 70 400\$ pour la construction de la rue des Pommiers.

QUE ce remboursement soit financé par l'excédent affecté prévu à cet effet.

Adopté

11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 344-2025

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Maude Brinck-Poirier conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 344-2025 décrétant un emprunt pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de projet d'assainissement des eaux.

RÉSOLUTION 025-03-062

12. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 344-2025 – ASSAINISSEMENT DES EAUX-PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Il est, par la présente, déposé par madame Maude Brinck-Poirier conseillère, le projet du règlement numéro 344-2025 intitulé Assainissement des eaux – plans et devis et surveillance des travaux qui sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

13. DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 25 FÉVRIER 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose pour considération par le conseil municipal le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif en urbanisme du 25 février 2025.

RÉSOLUTION 025-03-063

14. APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 5 383 116

CONSIDÉRANT la volonté du propriétaire du lot 5 383 116 de déplacer une construction sur son lot en raison de la présence d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé en territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE le service l'urbanisme considère cette demande d'autorisation recevable par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande d'autorisation nécessite l'appui de la municipalité;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ du propriétaire du lot 5 383 116.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-064

15. DÉCISION À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 54 ROUTE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT la servitude d'Hydro-Québec immédiatement au Nord de la résidence, l'aménagement extérieur déjà en place à l'Ouest, la dénivellation du terrain au Sud, et la configuration intérieure de la résidence, qui font que l'agrandissement ne peut être réalisé ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE d'autres bâtiments dans cette rue ne respectent pas la marge de recul avant de 9 m;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence est très distante de toute autre résidence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif en urbanisme et d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-065

16. POSTE TEMPORAIRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT – FIN DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal adjoint était comblé de façon temporaire;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu avec le titulaire du poste temporaire que le poste serait affiché de façon permanente lorsque le poste de direction des Travaux publics serait comblé.

CONSIDÉRANT l'affichage du poste est les candidatures reçues.

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au contrat temporaire d'inspecteur municipal adjoint de monsieur Richard Robichaud.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-066

17. OMH DE CAPLAN – APPROBATION DU BUDGET 2025 RÉVISÉ

CONSIDÉRANT le dépôt par Société d'Habitation du Québec d'un budget révisé pour l'OHM de Caplan

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Caplan doit approuver cette révision du budget;

POUR CES MOTIFS ; il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le budget révisé comme suit :

	SHQ	Municipalité
18 logements :	21 552\$	2 394\$
10 logements :	13 404\$	1 489\$
8 logements :	8 148\$	905\$

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-067

18. FÊTES DE COMMÉMORATION DU 150^{IÈME} ANNIVERSAIRE DE CAPLAN – AUTORISATION DE CRÉER UNE PETITE CAISSE

CONSIDÉRANT les fêtes de commémoration du 150^{ième} anniversaire de Caplan ;

CONSIDÉRANT QU'il soit nécessaire pour la tenue des activités et pour la vente des articles promotionnels d'avoir accès à une petite caisse;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la création d'une petite caisse.

QUE cette petite caisse soit d'une valeur de 500\$;

QUE la trésorière adjointe soit mandaté pour la créer et assurer son suivie;

Adopté

19. AUTRE (S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 025-03-068

19.1 APPUI AU PROJET « CONGRÈS MONDIAL ACADIEN 2029 BAIE DES CHALEURS

CONSIDÉRANT le projet d'un regroupe de municipalité des 2 côtés de la Baie des Chaleurs de déposer la candidature de la Baie des Chaleurs pour recevoir le « Congrès mondial acadien 2029 » ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement d'importance représente une initiative remarquable, mobilisatrice avec des retombées socio-économiques considérables pour les 2 rives de la Baie des Chaleurs;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de « Congrès mondial acadien 2029 Baie des Chaleurs ».

QUE cet appui ne constitue pas un engagement financier de la municipalité.

QUE la municipalité entend participer au succès de cet événement.

RÉSOLUTION 025-03-069

19.2 POSTE DE CONTREMAÎTRE-OPÉRATEUR – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la résolution 025-02-046 autorisant l'affichage du poste de contremaître-opérateur;

CONSIDÉRANT QUE 3 candidatures ont été reçu et une seule retenue pour le processus d'entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics appuyée par le directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de monsieur Jean-François Levesque au poste de contremaître-opérateur.

QUE les conditions soient fonction de l'entente de travail 2022-2026.

Adopté

RÉSOLUTION 025-03-070

19.3 CLUB DE SOCCER ADRÉNALINE – CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de dons déposés par le club de soccer AdrénaLine;

CONSIDÉRANT l'implication du club dans l'activité sportive pour la jeunesse de Caplan;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 1000\$ au Club de soccer l'AdrénaLine de Caplan pour la saison 2025.

QUE cette aide financière soit financée par les opérations régulières.

Adopté

20. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 025-03-071

22. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Sylvain Bourque la séance est ajournée au 17 mars 2025.

Il est 20h35.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.